

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU 11 DECEMBRE 2023 / N° 03-2023

Présidence : Corinne Cipolla

Secrétaire communal : Eric Donnet-Monay

Lieu:

Salle polyvalente Troistorrents

Début : Fin : 19h00 20h15

Excusés:

Maret Marianne, Cipolla Alexandre, Michaud Delphine, Merz Jonathan, Chessex Lysiane et Guy, Donnet-Monay Michel, Donnet-Monay Fabrice, Eyckmans Philippe, Oechslin Sébastien, Rocha Daniel, Dubosson Grégoire, Deluche Ingrid, Battaglieri Cora.

Présents: 111 personnes

1.	NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
2.	ORDRE DU JOUR	2
3.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE	
EX	TRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2023	2
4.	LECTURE DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2024-2027	2
5.	BUDGET DE L'EXERCICE 2024 DE LA MUNICIPALITE : PRESENTATION ET	
APF	PROBATION	3
6.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS MOBICHABLAIS :	
PRI	ESENTATION ET APPROBATION	9
7.	DIVERS	10

Préambule

Au nom du Conseil communal, Madame la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 3ème Assemblée primaire municipale de l'année 2023. Cette Assemblée primaire a été convoquée dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes. Elle nomme les personnes excusées

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Madame la Présidente propose de nommer Messieurs Julien Granger et Sébastien Martenet en qualité de scrutateurs. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Elle remercie ces deux personnes d'avoir accepté cette tâche.

2. ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'Assemblée primaire municipale de ce soir, soit :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire municipale du 12 juin 2023
- 2) Lecture du plan financier quadriennal 2024-2027
- 3) Budget de l'exercice 2024 de la Municipalité : présentation et approbation
- 4) Renouvellement de la convention de prestations MobiChablais : présentation et approbation
- 5) Divers

Cet ordre du jour est accepté sans remarque. Madame la Présidente déclare l'Assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis.

3. <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2023</u>

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire municipale du 12 juin 2023, publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition au Greffe municipal, n'est pas demandée et celui-ci ne soulève aucune question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son auteur, le Secrétaire communal, Monsieur Eric Donnet-Monay.

4. LECTURE DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2024-2027

Comme il s'agit d'une obligation légale, le plan financier quadriennal doit être présenté à l'Assemblée primaire municipale pour information, mais n'est pas soumis à l'approbation de celle-ci. Ce plan est un outil de pilotage important pour le Conseil communal qui sera encore affiné à l'avenir.

Le Conseil communal a décidé d'entamer une véritable démarche de fond sur l'analyse de ses finances. Un mandat sera attribué afin de mettre en place des outils de pilotage pour déterminer notamment quelle est la marge d'autofinancement visée, quels sont les investissements que peut se permettre la Municipalité, s'assurer que toutes les charges liées aux investissements approuvés et réalisés soient supportables, etc. Le but est également de concevoir une planification financière détaillée au-delà de 4 ans et de procéder à une analyse de l'augmentation des charges afin d'en garder la maîtrise et de réaliser des économies là où cela est possible.

Madame la Présidente procède à la lecture du plan financier quadriennal 2024-2027.

A l'horizon 2027, l'objectif serait d'augmenter la marge d'autofinancement de la Commune. Celle-ci a effectivement connu une tendance à la baisse dans nos derniers budgets. En parallèle, la fortune également a tendance à diminuer. Dans cette planification et dans l'élaboration des budgets, l'estimation des revenus a été faite avec prudence. La marge d'autofinancement a un impact sur notre fortune, d'où la volonté de faire l'analyse détaillée mentionnée précédemment afin de s'assurer pouvoir investir sereinement à l'avenir.

Pour les prochaines années, les principaux investissements concernent les aménagements extérieurs autour de la Maison de commune et au centre du village de Troistorrents. Sont maintenus également les montants alloués à la formation (école, crèche). Des projets tels que des agrandissements ou encore des mises aux normes devront être réalisés. Dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs et du culte, le montant lié au crédit, accepté en 2012, a déjà été imputé. Pour rappel, ce montant concerne la cure et la participation à la rénovation des églises de Morgins et Troistorrents. Des montants sont également prévus pour les itinéraires de sport et loisirs afin d'améliorer la signalétique, le balisage, l'homologation et les offres proposées. Ces itinéraires correspondent à un besoin au niveau de notre offre touristique, dont la clientèle représente une source de revenus.

Il est important de prioriser les projets en fonction de ce qui est important au niveau des tâches régaliennes et des services minimaux à assurer. Ainsi, dans les autres dicastères, nous constatons que, dans les années à venir, les postes conséquents de dépense et d'investissement sont liés au trafic, c'est-à-dire à l'entretien de nos routes, la sécurisation des carrefours et les réseaux des eaux usées, des eaux propres et de la gestion des déchets. Les règlements des services autofinancés seront révisés et présentés lors de la prochaine Assemblée primaire.

Dans la réalisation de ce plan, il est tenu compte des contraintes légales, administratives et juridiques rencontrées. Le résumé des investissements est présenté ensuite à l'Assemblée pour prise de connaissance.

Bien que cette partie ne soit pas soumise à approbation de l'Assemblée primaire, Madame la Présidente ouvre la discussion.

 Une question est posée par rapport au crédit validé en 2012 pour la future cure : Madame la Présidente rappelle que ce crédit a été validé pour la construction du parking et de la nouvelle Maison de commune et que l'échange de terrain avec la Paroisse a d'ores et déjà été formalisé. C'est d'ailleurs ce qui a permis la construction de la nouvelle Maison de commune à son emplacement actuel.

5. <u>BUDGET DE L'EXERCICE 2024 DE LA MUNICIPALITE : PRESENTATION ET APPROBATION</u>

La parole est donnée à Monsieur Grégoire Parchet, Chef du service Finances et administration, pour la lecture du budget de l'exercice 2024. Il débute par la présentation des chiffres clés.

CHIFFRES CLES

- km	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	2.26 M
	EXCEDENT DE CHARGES	1.07 M
	INVESTISSEMENTS NETS	5.00 M
AP 11	NSUFFISANCE DE FINANCEMENT	2.74 M

Compte de résultats

La marge d'autofinancement correspond à la différence entre les revenus et les charges financières et représente les liquidités à disposition pour financer les investissements ou réduire la dette.

En regard du budget 2023, il est constaté une hausse nette de la marge de 700K, et ce malgré une hausse également des charges de 800K. Cette hausse des revenus est liée à l'adaptation des taxes budgétées pour les services de l'eau potable et des eaux usées. En comparaison des comptes 2022, nous observons une baisse d'1.8M.

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables		Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Charges financières		21'833'618	22'564'700	23'358'260
Revenus financiers	+	25'998'181	24'133'750	25'626'700
Marge d'autofinancement	=	4'164'563	1'569'050	2'268'440
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+	4'164'563	1'569'050	2'268'440
Amortissements planifiés	-	3'196'835	3'683'400	3'201'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	*	54'636	58'150	141'600
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	660'947	613'500	
Attribution au capital propre		900'000		
Excedent de charges	=	=	1'559'000	1'074'160
Excédent de revenus	=	674'040	-	

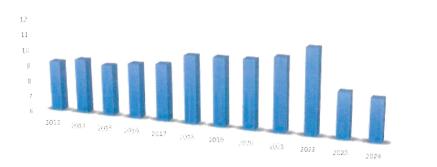
Excédent de charges

L'exercice dégage un excédent de charges de 1.0M. Il s'agit du deuxième exercice consécutif en perte, alors que les comptes 2022 présentaient un bénéfice de 674K. Concernant cette perte, il est rappelé que, selon l'art. 7 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par l'excédent du bilan, à savoir la fortune.

Evolution de la fortune

Art.7 OGFCo -> Equilibre budgétaire

Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par l'excédent du bilan (fortune)



FORTUNE 31.12.24

8.6 M

EVOLUTION DEPUIS 2013

- 600'000

Compte de résultats

La nature intitulée « charges de transferts » conserve la première place des charges par nature et représente 39% des charges totales. Les charges de transferts correspondent aux dédommagements, aux subventions communales et cantonales et aux amortissements des subventions d'investissements. Elles sont majoritairement incompressibles, à l'instar de la participation aux salaires du corps enseignant, des frais d'entretien des routes cantonales ou encore des régimes sociaux. Les charges de personnel et les biens, services et marchandises, complètent le podium et représentent 86% de l'ensemble des coûts.

Compte de résultats – classification par nature



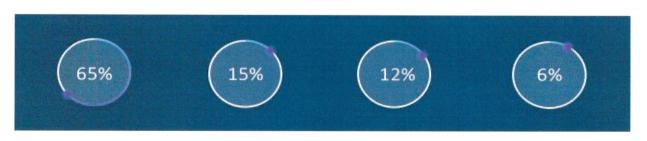
Les revenus fiscaux représentent 65% des revenus totaux et sont suivis par les taxes 15% et les patentes et concessions avec 12%. Cette dernière nature représente notamment les redevances hydrauliques et la vente d'énergie.

Les revenus fiscaux sont constitués à :

- 81% des impôts directs des personnes physiques (13.3M)
- 15% des impôts inhabituels ou uniques des personnes physiques (2.5M)
- 4% des personnes morales (685K)

Il est constaté une hausse globale des revenus fiscaux de 1.7%.

Compte de résultats – classification par nature



Impôts	Taxes	Concessions	Revenus de transferts
Personnes physiques,	Eau potable, eaux usées,	Redevances hydrauliques,	Participations
personnes morales	déchets, touristiques,	vente énergie	intercommunales,
	crèche, UAPE		subventions

Comparaison décisions fiscales 2024

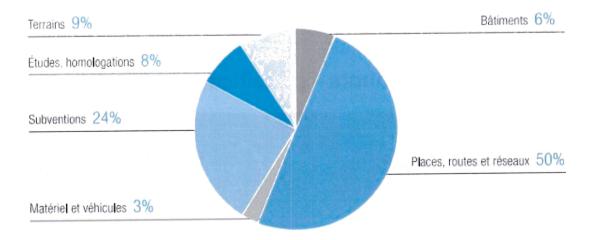
Décisions fiscales 2024

Impôts	Loi fiscale (LF)	2023	2024
Indexation	art.178	163 %	163 %
Coefficient	art.178 & 179	1.20	1.20
Impôt personnel	art.177	20.00	20.00
Impôt chiens	art.182	120.00	145.00

Aucun changement n'est prévu pour le taux d'indexation modifié en 2023. Compte tenu des autres tarifs appliqués dans la vallée d'Illiez et dans les autres Communes du district de Monthey, l'impôt sur les chiens est fixé à CHF 145. Cette augmentation est justifiée par rapport à la hausse des coûts liés à la gestion administrative et aux infrastructures. La moyenne de la vallée est de CHF 155 et la moyenne du district est de CHF 149.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Grégoire Parchet transmet la parole à Madame la Présidente pour la suite de la présentation. Celle-ci donne les informations sur les principaux investissements prévus en 2024.

Compte des investissements



Plus de la moitié des investissements en 2024 concernent les domaines du trafic et des réseaux eaux propres, eaux usées et gestion des déchets.

Compte des investissements

		Dépenses	Recettes	Net
0	Administration générale	550 000		550 000
	Aménagements extérieurs	500 000		
	Bâtiment	50 000		
1	Ordre et sécurité publics, défense	250 000	186 000	64 000
	Achat véhicule CSP	250 000	186 000	
2	Formation	515 000	15 000	500 000
	Terrain	450 000		
	Entretien, matériel	65 000	15 000	

Une étude a été menée sur l'avenir des écoles, de la crèche, des salles pour les sociétés locales et l'EMS en regard de l'évolution démographique de la commune. Cette étude devrait être présentée dans le courant de l'année à la population. Elle a permis d'identifier un potentiel pour l'agrandissement du centre scolaire de Troistorrents. Un montant a donc été mis au budget pour l'acquisition de terrain.

Compte des investissements

		Dépenses	Recettes	Net
3	Culture, loisirs et culte	980 000	, i	980 000
	Bibliothèque	25 000		
	Subventions sociétés	70 000		
	VTT, chemins pédestres, loisirs	105 000		
	Paroisse et cure	780 000		
5	Prévoyance sociale	150 000	· ·	150 000
6	Trafic	700 000	, ' , , ' <u>, , ' </u>	700 000
	Routes cantonales	160 000		
	Routes communales et places	440 000		
	Arrêts de bus	100 000		

Le CMS, actuellement dans les mêmes locaux que la crèche, va être déplacé dans le bâtiment acquis par la Commune à la Route du Village 12. Un montant a donc été prévu pour la rénovation de ceux-ci ainsi que pour l'agrandissement de la crèche. En effet, la place libérée permettra d'étendre la surface de la structure d'accueil de l'enfance. En revanche, le projet de création d'une crèche à Morgins, qui a fait l'objet d'une analyse, a été abandonné par le Conseil communal. La volonté est de réaliser d'abord l'agrandissement de la crèche, d'en amortir les coûts et que les changements soient effectifs afin de procéder à une nouvelle analyse des besoins.

Compte des investissements

	Dépenses	Recettes	Net
7 Environnement	1 910 000	136 000	1 774 000
Réseau eau potable	895 000	60 000	
Réseau eaux usées	820 000	70 000	
Ecopoint	20 000		
Aménagement du territoire	175 000	6 000	
8 Economie publique	287 000		287 000
Ancien Office du tourisme	100 000		
Subventions tourisme	187 000		
TOTAL INVESTISSEMENTS	5 342 000	337 000	5 005 000

Pour les réseaux d'eau potable, un investissement est prévu pour l'ajout de modules de l'ultrafiltration à Morgins. Ceci permettra à la fois d'augmenter la quantité d'eau traitée et de prolonger la durée de vie des modules actuels. Concernant les eaux usées, des montants importants sont également prévus pour dévier des collecteurs, remplacer des conduites ou encore pour divers travaux à la STEP.

Dans le domaine de l'économie publique, un montant est inscrit pour la rénovation de l'ancien office du tourisme afin de pouvoir mettre ce local en location et ainsi assurer une rentrée financière.

Le montant alloué aux subventions touristiques concerne les Installations de sport et loisirs de Morgins et plus particulièrement le groupe de travail mis en place pour la modernisation du Centre sportif et de tout le secteur du Géant avec l'élaboration d'un masterplan pour le tourisme quatre saisons.

Synthèse du budget des investissements

Le budget de la Municipalité prévoit un déficit de 1.07M, en diminution par rapport au budget 2023. La fortune nette au 31 décembre 2024 est estimée à 8.58M et la marge d'autofinancement à 2.2M, pour 5M d'investissements nets. Il en résulte donc une insuffisance de 2.7M. Il sera nécessaire d'investir à bon escient en fixant des priorités.

La parole est donnée à l'Assemblée pour d'éventuelles questions. Aucune question n'étant posée, Madame la Présidente propose de passer au vote pour l'approbation du budget présenté.

L'Assemblée primaire municipale approuve, à main levée et à l'unanimité, le budget de l'exercice 2024 de la Municipalité.

6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS MOBICHABLAIS : PRESENTATION ET APPROBATION

Avant de parler du point proposé à l'ordre du jour, Madame la Présidente dresse un bref historique :

2018 : la première convention MobiChablais est signée par les Communes d'Aigle, Monthey, Collombey-Muraz et Ollon.

2021 : les Communes de Massongex, Bex et Troistorrents intègrent ce réseau via un avenant. A ce moment-là, autant pour les Communes créatrices de MobiChablais que pour celles ayant adhéré au projet en cours de route, les Conseils communaux estimaient avoir le pouvoir décisionnel.

En 2023, le Conseil général de Collombey-Muraz a demandé que le Service des affaires intérieures et communales (SAIC) soit consulté, car il ne leur semblait pas adéquat qu'un exécutif puisse engager la Commune dans un tel service sans l'approbation du législatif. Le SAIC a estimé que cet objet nécessitait l'approbation des législatifs communaux, alors que d'autres juristes consultés estimaient que cette question était de compétence des exécutifs. Après discussions et par souci de transparence, les Communes valaisannes ont décidé de soumettre ce renouvellement à leurs exécutifs (Assemblées primaires pour Massongex et Troistorrents, Conseils généraux pour Monthey et Collombey-Muraz).

MobiChablais - demain

- Par une amélioration de l'offre et une coordination avec les sociétés locales, possibilités de solutions à la surcharge de trafic entre le village de Troistorrents et le site polysportif de Fayot, ainsi que lors de grandes manifestations
- Projet à l'étude permettant d'envisager des alternatives au transport individuel motorisé pour diminuer la charge de trafic sur le secteur de Propéraz
- Grâce à Mobilis: possibilité d'une offre avantageuse pour l'accès aux transports en commun pour les loisirs et les activités extrascolaires pour les élèves en âge de scolarité

MobiChablais - aujourd'hui

- Réponse aux enjeux liés aux transports en commun identifiés dans le plan directeur mobilité de la Commune → évolution démographique et lien avec PAZ
- Offre étoffée en transports publics, en particulier dans le secteur de Chenarlier (passé de 3 paires de courses par jour à une cadence à l'heure et lien avec le centre du village)
- · Horaires étendus par rapport au train, notamment en soirée et les week-ends
- · Mise en conformité du réseau
- Intégration dans la communauté tarifaire Mobifis: tarif plus avantageux pour la population et système d'abonnement plus flexible et plus simple



Grâce à l'entrée des Communes de Troistorrents, Massongex et Bex dans la communauté MobiChablais, la fréquentation a nettement augmenté en 2022.

MobiChablais

Budget 2024: CHF 806'888, dont

CHF 463'983 = part liée aux transports d'élèves (60% des coûts)
CHF 342'905 = part imputable à l'offre de transports en commun

Engagement du comité de pilotage ainsi que des Transports Publics du Chablais pour assurer la qualité de cette offre et la maîtrise des coûts -> stabilisation momentanée de l'offre

Objectif prioritaire pour la suite = augmentation des utilisateurs = augmentation des recettes

Après seulement 2 ans d'exploitation et vu les nombreux ajustements réalisés depuis la mise en service sur le territoire de la Commune de Troistorrents, il est trop tôt pour tirer un véritable bilan. Une nouvelle période d'exploitation de 5 ans permettra d'avoir une meilleure analyse de cette offre supplémentaire de transports en commun.



L'acceptation ou le refus de cette convention, qui était à disposition des citoyens pour consultation au guichet de l'Administration ou sur son site internet, se fera en bloc.

L'Assemblée primaire municipale approuve, à main levée, le renouvellement de la convention de prestations MobiChablais avec 3 avis contraires et aucune abstention.

7. DIVERS

Madame la Présidente fait mention de la nouvelle politique de stationnement, présentée lors de la séance d'information du 9 novembre dernier et fournit une brève explication pour les citoyens présents. Le règlement pour les vignettes, les travailleurs et les habitants du centre du village ainsi que la directive sont consultables en tout temps sur le site internet communal. Elle rappelle que le souhait du Conseil communal est de couvrir une partie des frais liés à l'exploitation du parking par l'encaissement des émoluments. L'entretien annuel du parking s'élève à environ CHF 150'000, sans les coûts d'amortissement et d'intérêts.

Suite à une étude relative à la mobilité et au stationnement à Morgins, qui n'a pas pu être finalisée dans les temps, la séance d'information de la place de Morgins a dû être reportée à une date ultérieure.

Le projet de mise à l'enquête publique d'un nouveau complexe hôtelier, Pro Carraux, se précise. Un autre projet hôtelier, sur la parcelle anciennement dite « llot Orange », devrait être mis à l'enquête au printemps prochain.

Pour cet hiver, des aménagements ont été mis en place, avec la création d'un parking provisoire de délestage à Morgins dans le secteur de « La Pierre-du-Four ». En collaboration avec la Police intercommunale des Dents du Midi (PIDM), un schéma de remplissage des parkings a été élaboré afin d'améliorer le stationnement dans la station.

Il est répondu aux questions et fait les remarques suivantes :

Dans le budget présenté, est-il possible d'allouer un montant pour améliorer le centre du village de Troistorrents et sécuriser les anciennes « ruines » à côté du bâtiment nouvellement acheté par la Commune ?

Il est répondu de la manière suivante : le mur n'a pas été gunité dans sa totalité, ce qui amène à une certaine instabilité. L'idée est, à terme, de faire quelque chose de cet endroit, mais il n'est pas prévu d'investir des milliers de francs pour ensuite tout déconstruire. Dans un premier temps, si la météo le permet, le goudronnage de cette place sera réalisé et la signalétique améliorée.

La nouvelle Constitution valaisanne sera soumise à votation. Des discussions à ce sujet ont-elles eu lieu au sein du Conseil communal?

Il est répondu de la manière suivante : aucune discussion n'a eu lieu lors d'une séance du Conseil communal. Toutefois, une séance organisée par Antenne Région Valais est planifiée au début janvier pour présenter aux Présidents, par district, les enjeux de cette nouvelle Constitution pour les Communes.

Est-ce que les Communes sont au courant de la période transitoire pour la remise du PAZ et du RCCZ au 1er janvier 2025?

Il est répondu de la manière suivante : le Conseiller communal Charles Clerc en charge de l'aménagement du territoire, prend la parole et explique que deux dates sont avancées : le 1er janvier 2025 pour la modification du RCCZ (Règlement communal des constructions et des zones) suite à l'introduction de la loi sur les constructions et mai 2026 pour la mise à jour du PAZ (Plan d'affectation des zones) suite à l'introduction et à la validation du Plan Directeur Cantonal par la Confédération. La Commune de Troistorrents doit procéder à une révision globale et a jusqu'en mai 2026 pour valider le PAZ. D'ici le 1er janvier 2025, la modification du RCCZ sera effectuée, mais uniquement les éléments qui sont nouveaux dans la loi, tels que la définition de la hauteur, d'un sous-sol ou encore des combles. Les densités ne pourront pas être modifiées dans le RCCZ car elles sont liées au plan de zones.

Serait-il possible de poser un support pour des drapeaux à l'entrée du bâtiment communal?

Il est répondu de la manière suivante : dans le projet d'aménagement final de la place, il est prévu d'intégrer des drapeaux. Dans l'intervalle, il n'est pas prévu de mise en place provisoire pour des raisons techniques et de coût.

Est-il possible d'éclairer le passage piéton à l'entrée de la station de Morgins ?

Il est répondu de la manière suivante : il est pris note de cette remarque et cette demande sera traitée par le Chef de service concerné.

Est-il prévu de remettre l'éclairage extérieur de l'église de Troistorrents en fonction ?

Il est répondu de la manière suivante : dans le plan d'économie d'énergie, il n'était pas prévu d'éteindre complètement l'éclairage, mais seulement une partie de la nuit. Des discussions sont en cours avec la Romande Energie pour rétablir l'éclairage aux horaires convenus.

• Actuellement aucune présentation des chiffres relatifs à la construction du parking et du nouveau bâtiment communal n'a été faite.

Il est répondu de la manière suivante : effectivement aucun chiffre n'a été présenté, car ces dossiers ne sont pas encore bouclés.

• Concernant l'aménagement de la Route du Stade, est-ce un problème de riverains à régler avec la Commune ou est-ce un problème communal ?

Il est répondu de la manière suivante : il s'agit d'un problème communal qui a d'ailleurs été intégré dans les investissements 2024. Un projet d'aménagement sera présenté aux riverains, mais il ne sera pas soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire.

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente Corinne Cipolla clôt l'Assemblée primaire municipale et remercie les personnes présentes, les membres du Conseil communal et le personnel communal qui a permis la bonne tenue de cette Assemblée.

Elle annonce la date du 18 décembre 2023 pour la Fenêtre de l'Avent franco-suisse, du 21 décembre 2023 pour la Fenêtre de l'Avent de la Bourgeoisie et du 18 janvier 2024 pour la soirée des vœux et la remise des mérites 2023.

Au nom du Conseil communal, elle transmet tous les bons vœux de la Municipalité aux citoyennes et citoyens présents.

Pour la Commune :

C. Cipolla, Présidente

E. Donnet-Monay, Secrétaire